

x x

AFFAIRE N° 4. - AEP de la ville basse de Saint-Denis : construction d'un puits sur la zone d'entrepôts du Chaudron - Approbation du marché passé avec la régie mécanoculture de la Réunion

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché conformément à l'article 312 bis, alinéa 2 du Code des Marchés Publics, avec la Régie de Mécanoculture de la Réunion pour la construction d'un puits dans la Zone d'Entrepôts du Chaudron.

Ces travaux se sont révélés nécessaires à l'alimentation en eau potable de la zone basse de Saint-Denis, les ressources gravitaires s'avérant insuffisantes à l'étiage.

Le montant du marché s'élève à 498 800,00 F T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902 - Art. 233-35 du B.P 1979.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - La construction de ce puits a été rendue nécessaire par les prévisions de consommation qui ont été définies sur la commune.

Les études ont démontré qu'il fallait construire au moins deux puits supplémentaires : l'un à la Rivière de Saint-Denis, l'autre à la Jamaïque. Notre collègue K/BIDI est chargé de l'étude technique.

M. Fred K/BIDI. - La profondeur du puits sera d'environ 35 - 40 m en fonction du débit et de 2 mètres de diamètre. Les travaux devraient se terminer d'ici un mois ou deux.

LE MAIRE. - Actuellement, est-ce qu'on touche la nappe phréatique ?

M. Fred K/BIDI. - Le niveau de la nappe est d'environ 25 mètres.

LE MAIRE. - N'y a-t-il aucune crainte de toucher la nappe d'eau salée ?

M. Fred K/BIDI. - Je ne crois pas. L'année dernière, sur le programme départemental, la section hydrogéologique a effectué une série de sondages de reconnaissance dans le secteur. A 90 m, l'eau est toujours douce. Nous n'avons pas poussé plus loin.

Au point de vue géologie et alimentation, la perméabilité du terrain est bonne (nombreuses infiltrations et pluies abondantes).

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x